

Nouvelle élection pour le Conseil à la Vie Sociale à la Résidence « Les Mûriers »

Après une période particulière, nous voilà de nouveau acteurs des projets laissés « entre parenthèses » depuis quelques mois.

La Résidence « Les Mûriers » a pu accueillir les nouvelles élections du CVS.

Pour rappel, le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative où sont représentés les résidents, les familles, les représentants légaux, le personnel et la direction.

Le CVS traite toutes les questions relatives à la vie sociale, au fonctionnement de l'établissement, à la qualité des prestations et au prendre soin des résidents.

Les élections pour le renouvellement des membres ont eu le mardi 3 novembre 2020, à la Résidence « Les Mûriers » de 14h00 à 18h00.

Après avoir mener des campagnes électorales prometteuses et pleines de bonnes convictions, les candidats aux postes d'élus résidents, ont tenu, à tour de rôle, le bureau de vote, soutenu par l'équipe éducative.



- » **Rôle de l'élus résidents CVS**
- » **L'élus représente l'ensemble des personnes accompagnées dans l'établissement. Il est élu par ces personnes et parle en leur nom.**
- » **L'élection se fait par un vote secret. C'est-à-dire qu'on ne sait pas qui a voté pour les représentants.**
- » **Il écoute ce que les personnes accompagnées ont à dire ou à demander au CVS.**
- » **Il transmet ces demandes pendant le CVS.**
- » **Les demandes sont des questions, des propositions ou des idées.**
- » **L'élus participe au CVS. Il donne son avis sur tous les sujets discutés.**
- » **Le CVS peut parler de sujets qui sont différents des demandes.**
- » **L'élus fait un compte rendu après le CVS. Le compte rendu permet aux personnes accompagnées de savoir ce qui a été dit pendant le CVS. Ainsi, elles sont au courant des sujets discutés et des solutions trouvées.**
- » **L'élus peut être président du CVS.**
- » **L'élus peut aussi être secrétaire du CVS.**

»	<i>Décomptes des votes</i>	-	Fragne Aurélie : 9 voix
-	Séon Gisèle : 4 voix		<i>Madame Noailly est élue titulaire</i>
-	Couble Michel : 8 voix		<i>pour le P3 Monsieur Couble est élu</i>
-	Kasmarek Christian : 3 voix		<i>titulaire pour le P2 Monsieur</i>
-	Champagna Jean : 0 voix		<i>Raymond est élu titulaire pour le P1</i>
-	Farjot Nicolas : 5 voix		
-	Noailly Maud : 8 voix		<i>Madame Fragne est élue</i>
-	Tirpenzian Henri : 2 voix		<i>remplaçante.</i>
-	Monteillon Marie : 1 voix		
-	Barthélémy Jean Pierre : 2 voix		
-	Maha Athmane : 1 voix		
-	Raymond Marcel : 5 voix		